



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n° 104-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre BIBET, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

PROPOSITION DE RÉVISION DES TARIFS DES TERRASSES, ÉTALAGES ET LOCATION DU PARC EXPO

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation de l'espace public et pour garantir une équité tarifaire entre les différents commerçants de la ville, des tarifs sont fixés pour l'occupation du domaine public. Ces tarifs peuvent être révisés par la collectivité chaque année, ce qui n'a pas été fait depuis 2015.

S'il est proposé de laisser à l'identique les tarifs actuellement pratiqués à destination des commerçants compte-tenu des réalités économiques, quelques ajustements sont néanmoins nécessaires, au vu de l'évolution des besoins et des demandes :

- **Cirques, spectacles et manifestations au parc des expositions** : création d'un tarif de 300 € pour 7 jours, au-delà de 7 jours 500 € pour 14 jours maximum.
- **Nettoyage terrasse** : création d'un forfait nettoyage haute-pression par le service propreté urbaine de la Ville de Bernay à hauteur de 150€ par terrasse et par lavage (au maximum deux fois par an).
- **Sanctions** : pour les terrasses et étalages, une autorisation non respectée fera l'objet d'un procès-verbal. Le montant de l'amende sera calculé en fonction de la surface en infraction multipliée par le tarif au m².
- **Tarifification « Marchand ambulant hors marché hebdomadaire »** à supprimer car cette catégorie n'est jamais utilisée.
- **Tarifification « food-truck »** par soucis d'équité une tarification forfaitaire unique est désormais proposée.

NOUVEAU TABLEAU TARIFAIRE

| | ANCIENS TARIFS <i>Délibération du 18 décembre 2015</i> | PROPOSITIONS |
|---|--|--|
| ETALAGES | 36,00 € le m ² /an | 36,00 € le m ² /an |
| TERRASSE OUVERTE | | |
| Zone 1 | 37,40 € le m ² /an | 37,40 € le m ² /an |
| Zone 2 | 29,45 € le m ² /an | 29,45 € le m ² /an |
| Zone 3 | 24 € le m ² /an | 24 € le m ² /an |
| TERRASSE AMENAGEE | | |
| Zone 1 | 39,30 € le m ² /an | 39,30 € le m ² /an |
| Zone 2 | 31,60 € le m ² /an | 31,60 € le m ² /an |
| Zone 3 | 26,15 € le m ² /an | 26,15 € le m ² /an |
| TERRASSE FERMEE | 42,25 € le m ² /an | 42,25 € le m ² /an |
| SANCTION AUTORISATION NON RESPECTÉE | 0 € | Calcul en fonction de la surface en infraction multipliée par le tarif au m ² . |
| EMPLACEMENT FOOD TRUCK <i>(environ 20 m²)</i> | 36 €/m ² | 720 €/an |
| UTILISATION DU PARC EXPO (Cirques, spectacles, manifestations... vacances scolaires uniquement) | 0 € | 300 € pour 7 jours 500 € au-delà de 7 jours, 14 jours maximum |
| NETTOYAGE DE TERRASSE par les services de la Ville – maximum 2 fois par an | | 150 € par terrasse et par passage |

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu la délibération du 18 décembre 2015 fixant les tarifs municipaux et droits divers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des terrasses, étalages et location du parc expo comme suit :

| | ANCIENS TARIFS <i>Délibération du 18 décembre 2015</i> | PROPOSITIONS |
|-----------------|--|-------------------------------|
| ETALAGES | 36,00 € le m ² /an | 36,00 € le m ² /an |

| | | |
|---|-------------------------------|--|
| TERRASSE OUVERTE | | |
| Zone 1 | 37,40 € le m ² /an | 37,40 € le m ² /an |
| Zone 2 | 29,45 € le m ² /an | 29,45 € le m ² /an |
| Zone 3 | 24 € le m ² /an | 24 € le m ² /an |
| TERRASSE AMENAGEE | | |
| Zone 1 | 39,30 € le m ² /an | 39,30 € le m ² /an |
| Zone 2 | 31,60 € le m ² /an | 31,60 € le m ² /an |
| Zone 3 | 26,15 € le m ² /an | 26,15 € le m ² /an |
| TERRASSE FERMEE | 42,25 € le m ² /an | 42,25 € le m ² /an |
| | | |
| SANCTION AUTORISATION NON RESPECTÉE | 0 € | Calcul en fonction de la surface en infraction multipliée par le tarif au m ² . |
| | | |
| EMPLACEMENT FOOD TRUCK <i>(environ 20 m²)</i> | 36 €/m ² | 720 €/an |
| | | |
| UTILISATION DU PARC EXPO (Cirques, spectacles, manifestations... vacances scolaires uniquement) | 0 € | 300 € pour 7 jours 500 € au-delà de 7 jours, 14 jours maximum |
| NETTOYAGE DE TERRASSE par les services de la Ville – maximum 2 fois par an | | 150 € par terrasse et par passage |

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

